

CERTIFICAT INFORMATIQUE ET INTERNET
Expérimentation du C2i® niveau 2 “Métiers du droit”
NOR : MENT0502188C
RLR : 434-5d
CIRCULAIRE N°2005-158 DU 7-10-2005
MEN
DT B3
DES

Texte adressé aux présidentes et présidents d’université

La circulaire n° 2004-090 du 9 juin 2004 parue au **Erreur! Signet non défini.**[B.O. n° 24 du 17 juin 2004](#) instituant le C2i, niveau 2 “Métiers du droit” prévoyait une phase expérimentale durant l’année universitaire 2005-2006 dans les établissements d’enseignement supérieur volontaires. Ce texte a pour objet de présenter les éléments permettant l’évaluation et la validation des compétences dans le cadre de cette expérimentation.

Cette circulaire comprend :

- le référentiel de l’expérimentation ;
- le cahier des charges auquel doivent se conformer les établissements expérimentateurs ;
- la liste des établissements participants à cette expérimentation.

Le référentiel national C2i® niveau 2 “Métiers du droit” comprend deux parties : la première décrit les compétences générales et transversales visées par la certification, la deuxième définit les différents domaines de compétence et les savoirs spécifiques et instrumentaux nécessaires à l’intégration des TIC dans les pratiques professionnelles des différents métiers du droit.

Le cahier des charges donne les indications nécessaires pour l’organisation de l’expérimentation. Sont autorisés à expérimenter et à valider le C2i® niveau 2 “Métiers du droit” pour l’année 2005-2006 les établissements qui adhèrent au cahier des charges et qui figurent dans la liste incluse dans la présente circulaire.

I - Le référentiel national du C2i® niveau 2 “Métiers du droit”

A - Compétences générales et transversales liées à l’exercice des métiers du droit

Domaines	Compétences
A - Problématique et enjeux liés aux TIC dans les activités juridiques et judiciaires	1. Enjeux de la régulation des technologies de l’information et de la communication.
	2. Identification des droits et des obligations générales et professionnelles et des règles déontologiques et éthiques.
	3. Conséquences sociales et économiques sur l’exercice des professions liées au droit et aux structures professionnelles ; adaptation à l’évolution du contexte professionnel.
	4. Modification des pratiques juridiques (cyberjustice…) et des conceptions du droit.
	5. Connaissance des services, des outils offerts, des opérateurs du marché.
	6. Éléments de prospective : suivi des évolutions (veille et actualisation).

B - Compétences et savoirs spécifiques et instrumentaux nécessaires à l'intégration des TIC dans les pratiques professionnelles des différents métiers du droit

Domaines	Connaissances et compétences	Outils
B1 - La recherche et l'utilisation des ressources d'information et de documentation juridique	<ol style="list-style-type: none"> 1. Appréhender le fonctionnement d'un système de gestion de données. 2. Utiliser les techniques de requêtes. 3. Évaluer et valider l'information. 4. Constituer une base de documentation personnelle. 5. Traiter des résultats (interprétation, analyse et synthèse). 	<p>Bases de données jurisprudentielles, réglementaires et documentaires.</p> <p>Moteurs de recherche juridiques.</p> <p>Revue en ligne, encyclopédies électroniques et sites juridiques...</p>
B2 - Sécurité	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sécuriser ses données (niveaux méthodes, outils). 2. Échanger des données en toute sécurité. 3. Conserver de façon pérenne ses données. 	<p>Pare-Feu sur réseau personnel (Wi-Fi ou filaire).</p> <p>Chiffrement (infrastructures clé publique, clé privée...).</p> <p>Normes d'échange (XML) et de conservation (archivage).</p> <p>Signature et certificats électroniques.</p>
B3 - Responsabilité professionnelle liée aux activités numériques	<ol style="list-style-type: none"> 1. Adopter un comportement responsable conforme aux exigences légales concernant en particulier : <ul style="list-style-type: none"> - la protection des données personnelles ; - le droit au secret des correspondances ; - la propriété intellectuelle des contenus numériques ; - la protection des libertés individuelles (employés, clients, tiers...) ; - l'écrit et la signature électronique (forme et valeur probatoire) ; - la responsabilité liée à l'édition en ligne (mentions obligatoires et délits de presse). 2. Respecter les devoirs déontologiques liés aux TIC. 	<p>Textes européens et français liés aux TIC comparés aux autres grands systèmes juridiques (États-Unis, États membres de l'UE, Canada...), règles déontologiques des différentes professions du droit.</p>
B4 - Le travail collaboratif en réseau	<ol style="list-style-type: none"> 1. Rédiger des documents et des actes en commun. 2. Constituer et gérer un groupe via l'internet 3. Gérer des projets et des dossiers en réseau. 	<p>Outils de gestion de projets (groupe, agenda, tâches, contacts, fichiers).</p> <p>Outils de communication (visioconférence, forum, chat, weblog).</p> <p>Outils de partage de fichiers.</p>

Domaines	Connaissances et compétences	Outils
B5 - Les échanges numériques entre acteurs judiciaires ou juridiques et services offerts aux citoyens	1. Utiliser les téléprocédures administratives (déclarations fiscales et sociales, cadastre, état civil, casier judiciaire...).	Outils logiciels et services spécifiques à l'administration électronique. Outils logiciels et services conformes aux exigences légales de preuve et de signature électronique (authentification, intégrité, certification...). Outils logiciels et services de sécurisation des transactions.
	2. Utiliser les systèmes d'échanges judiciaires (greffe électronique des tribunaux civils, pénaux et de commerce, échange de conclusions,...).	
	3. Élaborer des actes électroniques.	
	4. Élaborer des actes authentiques électroniques.	
B6 - Traitement de l'information juridique	1. Utiliser et enrichir un clavier électronique.	Systèmes d'aide à la décision. Logiciels d'analyse et de recherche statistique et sémantique.
	2. Être sensibilisé à l'usage des outils d'aide à la décision.	
	3. Être sensibilisé à l'usage des outils d'analyse statistique et sémantique du contentieux.	

II - Le cahier des charges pour l'expérimentation

Contexte

Dans la continuité de la circulaire instituant le certificat informatique et internet (C2i®) niveau 1, le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité mettre en place un certificat informatique et internet niveau 2 "Métiers du droit". Son but : développer, renforcer et valider la maîtrise des TIC par les futurs professionnels du droit.

Ce certificat attestera les compétences communes et nécessaires aux professions du droit, qu'elles soient orientées vers le judiciaire, l'administration, l'entreprise ou la relation des citoyens entre eux.

Par ailleurs, il ouvre à tout professionnel du droit des possibilités d'évolution et de formation dans les dimensions professionnelle et déontologique.

Le C2i® niveau 2 "Métiers du droit" a pour objectif d'attester les savoir-faire et connaissances sur trois niveaux :

- le concept ;
- l'outil ;
- le domaine d'utilisation.

La certification s'appuie sur un référentiel qui doit respecter ces trois aspects.

Le C2i® niveau 2 "Métiers du droit" est délivré par les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur, et qui adhèrent au présent cahier des charges.

Le C2i® niveau 2 "Métiers du droit" peut être organisé, le cas échéant, par plusieurs établissements relevant ou non du ministère chargé de l'enseignement supérieur, qui s'associent par voie de convention afin de partager les ressources de formation et d'assurer en commun les responsabilités liées à la certification.

Les objectifs de l'expérimentation

L'expérimentation doit permettre :

- de faire évoluer le référentiel national et mettre au point le niveau d'exigences pour la future certification en vue de la généralisation ;
- de recenser les différentes modalités de formation et de validation en vue de leur mutualisation ;
- de dresser le bilan des actions menées et des difficultés rencontrées ;
- de faire émerger les préconisations permettant la généralisation.

Suivi et mise en œuvre de l'expérimentation

Chaque établissement expérimentateur désigne une personne responsable de la mise en place et du suivi de l'expérimentation.

Un groupe d'experts proposé par le comité de pilotage du C2i® niveau 2 "Métiers du droit" assure le suivi, la mise en œuvre et l'animation du réseau des établissements expérimentateurs.

Modalités d'inscription

Est admis à se présenter au C2i® niveau 2 "Métiers du droit" tout candidat détenteur du C2i® niveau 1 ou justifiant des compétences correspondantes par une procédure de validation des acquis, et engagé dans une formation de niveau master.

Modalités d'organisation de la formation

La formation s'articule autour d'un dispositif qui peut s'appuyer :

- sur des enseignements dispensés en présence des étudiants (cours, travaux pratiques ou dirigés, ...) ;
- sur du tutorat en ligne ;
- sur de l'autoformation ;
- sur des expériences apportées par des professionnels du droit.

Modalités de validation

Le contenu des épreuves est défini en fonction du référentiel ci-joint.

Les modalités de validation comprennent deux parties :

- une épreuve théorique de validation des compétences sur la base de réponses apportées à un questionnaire couvrant les 7 domaines du référentiel national. L'évaluation correspondant à cette partie entre pour un tiers dans l'évaluation totale ;
- une épreuve pratique de validation des compétences, organisée par l'établissement et couvrant les 6 domaines de compétences spécifiques et instrumentales du référentiel national. L'évaluation correspondant à cette partie entre pour deux tiers dans l'évaluation totale.

Sous réserve de ces conditions, l'établissement certificateur a toute liberté dans le choix des épreuves et dans l'organisation de celles-ci. Pour les étudiants de formation initiale, il est conseillé de concevoir l'épreuve pratique à partir d'une utilisation concrète des outils informatiques et des réseaux (mémoires, dossiers, travaux en groupe, techniques d'expression et de communication, ...).

Les modalités de validation, dans le cadre défini ci-dessus, sont approuvées par les instances compétentes de l'établissement habilité.

Modalités de délivrance

Le C2i® niveau 2 "Métiers du droit" est délivré au candidat au plus tard au moment où il acquiert le diplôme ou à l'issue de sa formation.

Si le C2i® niveau 2 "Métiers du droit" est inclus dans un diplôme, il figure au supplément du diplôme, sinon c'est un certificat séparé.

Jury

Le responsable de l'établissement autorisé à délivrer le C2i® niveau 2 "Métiers du droit" procède à la désignation d'un jury présidé par un enseignant-chercheur.

III - Liste des établissements expérimentateurs

- Université des Antilles et de la Guyane.
- Université d'Artois.
- Université Bordeaux IV et École nationale de la magistrature.
- Université Clermont I.
- Université d'Évry-Val d'Essonne.
- Université Grenoble II et IEP.
- Université Lille II.
- Université Lyon II.
- Université Montpellier I.
- Université Nancy II.
- Université de Nouvelle-Calédonie.
- Université Paris I.
- Université Paris VIII.
- Université de Picardie.
- Université de Versailles-Saint-Quentin.

Pour le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche
et par délégation,

Le directeur du Cabinet
Patrick GÉRARD